

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2434

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Corbas

objet : **Société Cibeval - Travaux sur les réseaux d'assainissement - Démolition d'un bâtiment - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0140**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La résiliation du bail emphytéotique liant la communauté urbaine de Lyon à la société Cediv -rue du Mont Blanc à Corbas- est prévue avant la fin de l'année 2004.

La Communauté disposera par conséquent de la jouissance des terrains constitués de parcs de stationnement et d'un ancien bâtiment.

L'objectif est de céder ces biens. Pour cela deux opérations sont nécessaires :

- rendre les réseaux d'assainissement autonomes : aujourd'hui les réseaux d'assainissement des terrains acquis par la Communauté transitent par des terrains privés appartenant à la société Cibeval, situés au sud, avant de se déverser dans les réseaux communautaires.

Les travaux sont estimés à 290 000 € TTC,

- démolir la triperie : ce bâtiment est désaffecté et doit être démoli avant la cession du terrain nu.

La déconstruction est estimée à 110 000 €.

Ce terrain sera ensuite cédé dans le cadre d'une consultation d'opérateurs qui sera lancée en 2005 après une étude économique sur le site. Compte tenu des éléments de comparaison connus, une estimation peut être réalisée pour un montant de 1 600 000 € : 32 000 mètres carrés x 50 € par mètre carré environ.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 13 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux sur les réseaux d'assainissement et la démolition des bâtiments.

2° - L'opération fera l'objet d'une individualisation de programme complémentaire pour un montant de :

- 400 000 € en dépenses avec les crédits de paiement correspondants en 2005,
- 1 600 000 € en recettes en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,